

Agir ensemble : Les règles du jeu
Savoir et vouloir vivre ensemble dans la République
Michèle Vianès, Sénat le 25 mars 2007.

Nous sommes tous réunis pour agir ensemble afin de favoriser un égal accès des femmes et des hommes à la vie citoyenne en général, à l'éducation, aux soins, à la protection sociale.

Pour pouvoir agir ensemble, le préalable est d'être d'accord sur le sens des mots, en particulier sur ceux qui désignent les principes républicains. Une confusion volontaire est créée autour de ces mots employés de manière floue ou réductrice, voire inappropriée, à contre-sens, parfois falsifiée.

La vie collective dans la République se construit entre citoyens qui se considèrent égaux quels que soient, leur sexe, leur origine, leur divergence d'opinions. Unique moyen de faire coexister des individus qui ne partagent pas forcément les mêmes convictions, cette exigence républicaine demande à chacun et chacune un effort sur soi. Le lien civique doit avoir la prééminence sur tous les particularismes historiques ou religieux, sur les solidarités domestiques ou claniques. Ceci n'implique pas que ces particularismes soient éliminés, mais subordonnés.

Selon la formule de Renan « *L'essence d'une nation est que tous les individus aient beaucoup de choses en commun et aussi que tous aient oublié bien des choses.* »

Les citoyens sont parties prenantes d'une collectivité qui n'est pas seulement une addition d'individualités (mosaïque). Ils s'inscrivent dans une continuité, par rapport à l'héritage transmis par les générations précédentes, héritage de gloire et de regrets, à partager et à transmettre aux générations futures, en l'enrichissant.

L'histoire du mouvement républicain (130 ans) entre phases de perfectionnement et phases de stagnation illustre la dangerosité des périodes au cours desquelles l'accomplissement des devoirs civiques est négligé.

Il y a cette habitude, cette illusion [...] qui consistaient à croire que les libertés humaines étaient acquises définitivement, irréversiblement, que les principes fondamentaux de notre démocratie proclamés il y a 150 ans étaient garantis une fois pour toutes ; que nous n'avions plus aucun effort à faire pour en assurer ou pour en défendre l'application. N'étaient-ils pas inscrits au fronton de nos monuments et dans le préambule de nos constitutions ? Pierre Mendès-France 1957

LA TRILOGIE REPUBLICAINE

Les trois principes sont interdépendants. La liberté sans l'égalité aboutit à la loi du plus fort. Réciproquement l'égalité absolue est la négation de la liberté. Le couple liberté/égalité a besoin pour atteindre son équilibre de la fraternité, devoir social républicain de chacun envers l'autre. La Fraternité empêche la Liberté d'engendrer des privilèges et l'Egalité d'engendrer l'oppression.

Les principes qui relèvent de la trilogie républicaine ne sont pas des données immuables, mais exigent une vigilance perpétuelle. Ce sont le résultat de combats sans cesse recommencés. Ils remplacent servitude, hiérarchie et charité. Ce sont les défis du présent et de l'avenir.

La réalisation de la liberté, sa pratique politique suscitent inévitablement des tensions entre intérêts particuliers pouvant être contradictoires.

La loi seule permet aux libertés des uns et des autres de cohabiter plutôt que de s'opposer, de se renforcer, même en se limitant mutuellement, plutôt que de se détruire, d'être libres ensemble.

Pour instaurer des lois identiques pour tous et refuser privilèges ou particularismes, la Révolution a instauré les principes d'unité et d'indivisibilité. Dans notre conception républicaine il ne saurait y avoir de droits civils et familiaux particuliers, de droits religieux, de droit locaux ou territoriaux, de droits élaborés par chaque profession, etc.

L'indivisibilité de la République renvoie à l'égalité devant la loi de tous les citoyens (femme ou homme; blanc, noir, jaune ou autre ; hétérosexuel ou homosexuel ; agnostique, athée, chrétien, juif, musulman, ou autre), et sur tout le territoire national. L'intérêt général passe avant les intérêts particuliers des groupes ou des personnes.

L'égalité n'est pas l'identité, mais la reconnaissance réciproque de la dignité de tous les êtres humains proclamés par un accord entre les individus. C'est la base du contrat républicain. L'égalité en droit, idéal dynamique, est nécessaire pour surmonter autant que possible les inégalités de nature.

Pendant des siècles, les dissemblances sexuées se sont traduites par des rapports hiérarchiques contraires à l'égalité en droit des individus. La domination du masculin sur le féminin s'est traduite, entre autres, par l'exclusion des femmes de la fonction de délibération au nom d'autrui et pour les autres, donc de la politique et de la représentation de l'universel.

L'égalité permet à chacun d'explorer ses propres potentialités. Elle ne peut être confondue avec une égalité de condition ou de résultat, parfaitement impossible à atteindre et opposée aussi bien à la liberté qu'à l'effort individuel et collectif, condition du progrès.

Pour que le principe d'égalité puisse se réaliser entre les citoyens, l'Etat ne doit privilégier aucun groupe. Personne ne peut prétendre, en raison d'un quelconque différentielisme, avoir des droits différents. Il n'y a pas de hiérarchie entre les citoyens.

LAICITE ET ECOLE DE LA REPUBLIQUE

Pour éviter une fragmentation de la société, il faut un ciment pour relier harmonieusement toutes les parties de la mosaïque qui constitue le peuple français. C'est la laïcité.

La laïcité organise l'espace politique qui repose sur la liberté de penser et d'expression, sur l'égalité en droit et en dignité des options philosophiques ou croyances religieuses et sur la neutralité de l'action publique. Respecter les trois objectifs en même temps n'est ni naturel ni inné, mais construit et acquis.

C'est la mission de l'école de la République de l'enseigner et de la faire vivre aux enfants, citoyens en devenir, afin de les libérer de tout assujettissement, de toute servitude volontaire. « L'égalité d'instruction que l'on peut espérer d'atteindre est celle qui exclut toute dépendance ou forcée ou volontaire. » Condorcet Egalité d'instruction 1794.

On observe 2 conceptions de l'école :

- L'école pensée comme analogue à une chaîne de production ; elle a bien rempli son rôle si les individus qu'elle livre à la société sont prêts à être utilisés.
- L'école lieu où s'opère la transmutation d'un individu en une personne rendue singulière par la pluralité de ses rencontres, la longue métamorphose qui transforme un petit humain réalisé à partir d'une dotation génétique en une personne capable de se savoir être.

La laïcité considère les citoyens aptes à juger et capables de vouloir. Cela suppose des consciences autonomes et libres. C'est le rôle affecté à l'école de la République : aider à faire éclore le citoyen, apprendre aux enfants à devenir des adultes autonomes, à se construire par rapport au savoir et à la culture de l'humanité, par rapport aux autres (famille, amis, enseignants, etc.), à se passer de maîtres. La transformation doit être consentie, les apprentissages construits et intériorisés.

Pour respecter la liberté de cette construction, l'école doit avoir une attitude d'ouverture, d'écoute, et entretenir le besoin de lucidité, de rigueur. Cet objectif implique de n'inféoder l'enseignement à aucune idéologie familiale, politique ou religieuse.

De même une école, quel que soit son niveau, école maternelle ou faculté, est un lieu qui doit être respecté car elle est l'outil mis à disposition de tous pour entrer en humanité.

Pour que l'enfant puisse se construire comme individu autonome en fonction de sa capacité à raisonner, ses aptitudes et goûts, il doit avoir l'esprit libre en entrant à l'école de la République. Cet espace de liberté doit donc être à l'abri des luttes idéologiques, religieuses ou politiques qui peuvent avoir lieu à l'extérieur. C'est un sanctuaire, pris dans le sens d'un lieu à l'abri des combats. Toutes les attitudes qui manifestent une soumission à des impératifs venus d'ailleurs, que ce soit la famille ou la religion doivent donc être proscrites.

L'école de la République a pour objectif de former des citoyens et des citoyennes, c'est-à-dire des acteurs et actrices de la société, à utiliser leur sens critique, à s'élever par la raison au-dessus des perceptions et influences, à réfléchir, c'est-à-dire « à savoir dire non à ses propres croyances » (Alain), à savoir et vouloir vivre ensemble dans le respect mutuel des différences qui ne doivent pas être perverties en différence des droits.